

Monsieur le Président,

Nous nous adressons directement à vous car nous vous savons très attaché et impliqué pour le bien-être et le développement de notre jeunesse. Or, la situation dramatique actuelle de la protection de l'enfance exige aujourd'hui des décisions au plus haut niveau.

Vous le savez, la protection de l'enfance a été particulièrement mise sous tension cet été dans plusieurs départements : le Nord, la Gironde, les Bouches-du-Rhône, la Haute-Vienne, pour ne citer qu'eux. Le constat est malheureusement connu depuis longtemps et parfaitement documenté : augmentation du nombre de placements, manque de places d'hébergement, crise du travail social, justice saturée.

A ces raisons de fond viennent désormais s'ajouter d'autres facteurs de tension, qui mènent désormais le système au bord de la rupture : avec la crise du COVID - qui a souvent exacerbé les tensions intrafamiliales - les professionnels de l'enfance observent une dégradation psychologique et psychiatrique beaucoup plus marquée des enfants confiés.

Les traumatismes profonds dont souffrent ces enfants, se traduisent souvent par des troubles du comportement, rendant de plus en plus difficile leur prise en charge par les éducateurs et les assistants familiaux. **Les enfants confiés à l'ASE nécessitent de plus en plus d'être suivis par des psychologues et des pédopsychiatres.** Or, ce secteur est en grande difficulté actuellement et n'est plus en mesure de répondre à une demande de soins qui explose.

L'incapacité durable à accompagner les enfants met les professionnels de l'enfance en souffrance et en situation d'échec. **Partout en France, des assistants familiaux nous font part de leur désarroi, certains envisagent même de quitter un métier devenu impossible.** Alors que la loi de 2022 tente d'enrayer la chute drastique du nombre d'assistants familiaux par des revalorisations salariales, la situation de crise actuelle est au contraire en train d'accélérer la chute des vocations.

Si nous nous adressons à vous aujourd'hui, c'est qu'en dépit de ce constat partagé par tous, il y a fort peu de chances que la situation se débloque. La protection de l'enfance se situe au carrefour de plusieurs missions de service public : aide sociale, santé, justice, éducation. La première relève de la responsabilité des départements, les trois autres de celles de l'Etat. Les 350 000 enfants suivis par l'ASE se retrouvent au centre de palabres sans fin, chacun se renvoyant la balle sur les responsabilités et les moyens. Victimes innocentes, les voilà désormais aussi victimes de nos attermoissements institutionnels.

Aucun acteur n'a les moyens et le pouvoir, à lui seul, de remettre le système en ordre de marche. **Il faut désormais une impulsion politique forte et des orientations claires sortir de cette impasse.**

Vingt-quatre départements ont adressé à la Ministre en charge de l'enfance une lettre ouverte réclamant l'ouverture d'Etats généraux de la protection de l'enfance au printemps 2024. **En tant qu'association représentante des assistants familiaux, nous soutenons pleinement cette initiative,** qui doit permettre de mettre en place un plan d'urgence et un pilotage resserré au plus haut niveau.

L'accueil familial constitue, selon l'ONU, le mode de placement le plus protecteur des droits et des besoins des enfants. Nous avons la conviction que c'est une clé essentielle de sortie de crise. Il faut remettre cette forme d'hébergement au cœur du plan d'urgence et plus largement au cœur des politiques publiques.

Nous sommes à votre disposition ou à celle de l'un de vos conseillers pour vous faire part de nos constats et propositions.